

République française

Département de la Haute-Loire



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 01 MARS 2023

Convoqué le 23 février 2023, le conseil municipal de MONTREGRAD s'est réuni en séance publique en mairie, le mercredi 01 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

**Présents :** JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, SAMUEL Béatrice, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

**Excusés :** MONGEVILLE Christophe, GUERIN Nathalie

### SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mme Blandine TERRIER comme secrétaire de séance

### APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 26 janvier 2023 (décision unanime)

### DEMANDE DE SUBVENTIONS

- 1 Demande de subvention d'Etat « Fonds Vert » sur la réhabilitation de la friche – Ancienne scierie

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de subvention d'Etat au titre du Fonds Vert pour le projet suivant :

## REHABILITATION DE LA FRICHE - ANCIENNE SCIERIE EN GARAGE COMMUNAL

• Mission de maîtrise d'œuvre	=	71 912,90 €
• Travaux de désamiantage, dépollution et déconstruction préalable des élévations et fondations	=	62 960,00 €
• Travaux de démolition	=	48 790,00 €
• Travaux abords-vrd, reconstruction et réhabilitation estimés	=	796 000,00 €
		<hr/>
<b>MONTANT HORS-TAXES</b>	=	<b>979 662,90 €</b>
<b>MONTANT TTC</b>	=	<b>1 175 595,40 €</b>

### • PLAN DE FINANCEMENT :

▪ Subvention d'Etat DETR	=	250 000,00 €
▪ Subvention d'Etat FONDS VERT	=	400 000,00 €
▪ Fonds de concours CCPM	=	133 722,90 €
▪ Autofinancement de la Commune	=	195 940,00 €
		<hr/>
<b>TOTAL HT PLAN DE FINANCEMENT</b>	=	<b>979 662,90 €</b>

Béatrice SAMUEL demande quel est l'origine du Fonds Vert. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une nouvelle subvention de l'Etat destinée à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si ce fonds peut aider d'autres projets. Monsieur le Maire répond que oui. Outre les réhabilitations des friches, ce fonds peut aider à la rénovation énergétique des bâtiments publics, le passage en LED de l'éclairage public et d'autres projets ayant pour but l'amélioration écologique. Monsieur le Préfet de Haute-Loire a d'ailleurs demandé au Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Loire de porter un dossier sur l'éclairage public pour le compte des communes. La collectivité a donc demandé au Syndicat d'étudier le passage en leds de l'ensemble des luminaires d'ancienne génération de la commune afin de profiter de cette aide.

Raphaël RANCON demande à combien se monte ces aides. Monsieur le Maire répond que ce fonds est abondé d'un montant de 2 Milliards d'euros pour l'année 2023 et devrait être reconduit l'année prochaine.



nous a été donnée par les services instructeurs de la Région. Cette somme doit être confirmée par un arrêté d'attribution que la collectivité devrait recevoir courant Avril.

Frédéric ROMEAS demande pourquoi il n'apparaît pas de Fonds de Concours de la CCPM dans le plan de financement. Monsieur le Maire explique qu'avec un tel plan de financement, le plafond de 80% de subventions publiques serait atteint. Si tel n'était pas le cas, la collectivité solliciterait la Communauté de Commune pour l'attribution du fonds de concours « attractivité » à hauteur de 50% du reste à charge de la collectivité dans la limite de 80% de subventions publics.

L'attribution de cette subvention FEDER est gérée par la Région et devrait intervenir courant du 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande quelle est la date prévue des travaux. Monsieur le Maire indique que l'appel d'offre des entreprises devrait intervenir soit fin d'année 2023 soit tout au début de l'année 2024 pour un début de travaux en Avril 2024.

Béatrice SAMUEL demande quelle est la position de la collectivité face à la hausse du coût des matériaux. Monsieur le Maire précise que cela est effectivement une incertitude et qu'il est prévu dans le financement du FEDER un taux de 7% complémentaire pour des imprévus.

Frédéric ROMEAS demande de quand date les chiffrages des travaux de ces deux dossiers. Monsieur le Maire précise que les derniers estimatifs des maitrises d'œuvres datent de fin 2022 pour le centre bourg et du mois de juin 2022 pour le garage communal.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

## STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon de modifier ses statuts suivant l'avenant n° 25, qui consiste à :

- abandonner la compétence « Maison France Services », celle-ci étant liée au point 6- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes, en terme d'actions optionnelles,
- abandonner la compétence « aménagement du gîte rural à Riotord », celle-ci étant rattachée au point 2- Tourisme en terme d'actions facultatives,
- rajouter la compétence « aménagement de l'auberge d'Oumey à Raucoules », celle venant se rattacher au point 2- Tourisme en terme d'actions facultatives.

Monsieur le Maire propose de valider ces statuts.

Béatrice SAMUEL demande s'il s'agit du gîte des SETOUX qui a été cédé. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un petit gîte de quatre personnes qui était très peu réservé et qu'il a été vendu à des particuliers pour une résidence secondaire.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande quelle est la date prévue pour l'ouverture de l'auberge d'Oumey. Monsieur le Maire indique que ce projet devrait être terminé pour la saison touristique 2024.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si le changement de nom de la Communauté de Communes est validé. Monsieur le Maire précise que le changement de nom a été validé en Conseil Communautaire mais qu'il sera effectif qu'en janvier 2024 après la fin de l'étude sur l'identité du territoire et après validation par Monsieur le Préfet.

Béatrice SAMUEL indique que le journaliste de « La Commère » utilise déjà le nouveau nom. Monsieur le Maire précise qu'une demande de rectification lui a été faite et qu'il doit toujours utiliser le nom actuel.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

## REGULARISATION FONCIERE

Monsieur le Maire rappelle que les Consorts MOUNIER ont procédé à la division de leur parcelle E 570 au lieu-dit Les Côtés Est en vue d'une vente à un particulier. Cette parcelle jouxtant le domaine public, il convient de procéder à une régularisation de l'emprise de la voirie communale n° 16.

Selon le plan de bornage établi, il résulte qu'une parcelle cadastrée E 842 d'une superficie de 266 m2 soit cédée à la Commune de Montregard, à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

Monsieur le Maire propose de signer l'acte de régularisation en l'Etude de Maitres ROCHER – BARBIER, Notaires associés à Tence. Seuls les frais d'actes notariés seront supportés par la collectivité.

Béatrice SAMUEL demande si ce terrain est en zone constructible. Monsieur le Maire précise que seule une partie du terrain est constructible, le reste étant à vocation agricole et que cette parcelle a été cédée entièrement.

Jean-Paul BANCEL rappelle que la collectivité devait instaurer un droit de préemption sur cette parcelle. Monsieur le Maire indique qu'effectivement c'était la proposition qui avait été faite au Conseil Municipal mais qu'il n'a pas été possible de la mettre en place vu que cette parcelle n'est pas entièrement en zone constructible.

Christophe PICHON demande qui a acheté cette parcelle. Monsieur le Maire indique que ce sont les voisins, Mme et Mr MEALLIER. Ils ont précisé avoir un projet de construction mais pas à court terme.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

1. Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à la mise en place d'un arrêté de péril simple sur la propriété de Mme Augusta DIGONNET, place de la fontaine.

Jean-Paul BANCEL indique que ce sujet n'a pas été abordé en Conseil Municipal. Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'un arrêté pour divers risques tels que la chute de tuiles sur la voirie, la menace due à la dégradation des cheminées en toiture ainsi que l'état de la ruine en arrière menaçant de s'écrouler. Une expertise a eu lieu le vendredi 10 février 2023 par Mr Franck CHARREYRON, expert judiciaire nommé par le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand, qui a établi un rapport notifiant la mise en place de mesures ordinaires afin de sécuriser le site.

Monsieur le Maire précise que cet arrêté permettra à la collectivité d'obtenir, après l'acquisition de ce ténement, des aides d'ingénierie et financières pour la réhabilitation de ce bâtiment.

Frédéric ROMEAS demande quel est le montant de ces aides, ou est-ce un pourcentage des travaux. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas plus d'information pour le moment mais que le Département de la Haute-Loire doit recruter un ou une chargé(e) de mission pour accompagner les communes dans ce domaine. Monsieur le Maire précise que cela rentre dans le cadre de la prochaine mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par la Communauté de Communes.

Florence MONTERYMARD-GRAS demande si c'est à la mairie de réaliser les travaux. Mr le maire répond que cela peut être fait par les propriétaires. Si danger imminent, les agents communaux sont à même de réaliser les travaux.

2. Monsieur le maire indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu soit le 31 mars soit le 07 Avril et qu'il concernera principalement le vote du budget primitif 2023.
3. Emmanuel MOULIN informe le Conseil de la suite donnée au conflit avec l'entreprise ASTRUC concernant la réalisation de la résine du rangement de la salle multiactivités : soit une solution à l'amiable soit une expertise judiciaire.

Il précise également que des devis ont été demandés à plusieurs entreprises pour l'installation d'une sonorisation fixe dans cette même salle. Un seul devis est parvenu à ce jour.

Alexandre MENIS demande à combien se chiffre ce devis. Emmanuel MOULIN indique qu'il est d'environ 8 000 € HT.

4. Emmanuel MOULIN indique que la collectivité réfléchit à l'installation d'une piste de bosses pour vélo type VVT ou BMX sur un bien de section situé aux Champs et une petite parcelle communale. Un devis avait été demandé à une entreprise spécialisée dans le cadre du plan « 5000 terrains de sports » porté par l'Agence Nationale du Sport. Cette solution est abandonnée car trop onéreuse. Il précise qu'un projet similaire pourrait être réalisé en régie par les agents techniques de la collectivité.

Marc CROUZET demande quels seront les véhicules autorisés : Moto ? Attention aux nuisances sonores, à la sécurité. Il est précisé que ce sera autorisé seulement aux vélos et qu'une signalisation sera mise en place précisant le fonctionnement de ce parc.

5. Monsieur le Maire indique que le tarif de mise à disposition de la salle des sports et des loisirs est modifié. Tarif unique pour le week-end : 80 €
6. Monsieur le Maire informe le Conseil sur les résultats « prévisionnels » du dernier recensement qui a eu lieu du 19 janvier au 18 février 2023 :
  - 596 habitants au recensement de 2017.
  - 629 habitants en 2023 sans compter les habitants « comptés à part » que l'on ne connaîtra qu'au décompte définitif en décembre 2023.
7. Raphaël RANCON demande si un programme de voirie est prévu cette année. Monsieur le Maire indique que oui et qu'un chiffrage est en cours.

Le Maire,

Gilles JURY



La Secrétaire de Séance,

Blandine TERRIER



